



LE BIEN PUBLIC

Imprimé et publié
1563, rue Royale
Trois-Rivières, P.Q.
Tél. 378-8404

ORGANE DU RÉVEIL TRIFLUVIEN

Abonnement
\$2.00 par année
aux E.-U. \$3.00
5 sous la copie

1966 — No 18 — Trois-Rivières, vendredi, le 6 mai 1966

"Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi, comme objet postal de deuxième classe, de la présente publication."

Pour un journalisme libre

Si l'on comprend bien la récente déclaration du président du Parlement du Québec, M. Guy Lechasseur (Gazette du 28 avril, à la une), il serait temps de considérer l'établissement d'un ministère de l'Information et des Affaires publiques dans cette province. M. Lechasseur aurait suggéré en somme ni plus ni moins qu'un contrôle gouvernemental des moyens d'information (presse, radio, télévision) dans le but de "sauvegarder les intérêts du public tout en protégeant la liberté de la presse". Etablir un contrôle gouvernemental des moyens d'information et protéger en même temps la liberté de la presse me paraît vouloir atteindre à la quadrature du cercle, mais pas-sons.

Il s'agirait donc, si je comprends bien le projet nébuleux mis de l'avant par le député libéral de Verchères, de ne pas laisser l'information aux mains d'une minorité qui, en utilisant des moyens de communication puissants, peut vouloir servir des intérêts étroits, mais de mettre ces services à la disposition de la nation entière.

A quoi veut-on aboutir ici au juste? A censurer la presse et cela à partir du gouvernement? Qui ne voit là un danger précisément pour l'objectivité de l'information! Car si l'on rapproche à des entreprises privées de se servir de moyens puissants pour protéger leurs intérêts, qui nous garantit que tel ou tel gouvernement n'utilisera pas ces mêmes moyens pour s'accrocher et se maintenir au pouvoir, une fois la machine de contrôle et de censure mise en place?

L'histoire du journalisme au Canada est glorieuse si on la juge dans son ensemble. Ce sont nos journaux modestes ou puissants qui au temps des luttes politiques du passé, nous ont conquis des droits et une mesure de justice dont a profité toute la nation, parce qu'ils luttèrent contre la tyrannie et la corruption sous toute ses formes. Dans tout pays démocratique cette liberté de la presse est chère. C'est le seul moyen pour le peuple d'espérer se défendre contre la dictature qui cherche toujours à s'installer et qui s'est justement installée dans d'autres pays où le gouvernement est devenu le maître et non le serviteur du peuple.

La liberté d'expression, même avec ses abus, nous a valu des lois bénéfiques encore récemment dans le domaine de la santé publique, de l'économie, de l'éducation etc. Certes des gens sans scrupules peuvent sous le couvert de cette liberté manipuler l'opinion publique, semer la confusion dans les esprits. Cependant, cette liberté a causé dans le passé moins de maux graves que n'en causerait une muselière officielle imposée aux moyens d'information. Je crois que, dans l'ensemble, nos journaux et les journalistes se sont imposé une discipline personnelle à l'avantage de tous. Que le gouvernement ait ses propres moyens d'information, c'est normal, mais qu'il veuille contrôler et se donner la machine pour museler quand bon il le voudra les journaux et journalistes libres, cela paraît intolérable!

Qu'en temps de guerre, il y ait un contrôle gouverne-

mental des informations pour fins de sécurité nationale, on le comprend mais là encore, il faut user de beaucoup de discrétion dans l'application des règlements. Trop de prudence dans la révélation des faits même en temps de guerre peuvent conduire au désastre. L'on en a eu une preuve en 1915. Alors que les alliés manquaient d'obus pour faire face à la terrible offensive des Allemands, on publiait des nouvelles encourageantes ou du moins pas trop pessimistes dans les journaux de Londres. Enfin, on décida de dire la vérité et c'est alors qu'on fouetta les énergies et qu'on fabriqua les armes nécessaires à la résistance et à la victoire.

En temps de paix, le contrôle étatique de la presse constituerait un danger pour tous. Les journalistes sont très capables de se discipliner eux-mêmes par des conseils de discipline interne comme le Barreau, la Médecine et autres professions; point n'est besoin de tout un appareil officiel pour régenter les moyens d'information.

Cependant, il ne faut pas prendre le mors aux dents à cause des vellétés de contrôle de la presse par le gouvernement. Le danger n'est pas que de ce côté pour l'information et le commentaire libres. Il est aussi chez les entrepreneurs en journalisme qui, à partir d'intérêts privés, peuvent vouloir avec leurs capitaux et leurs mergers, contrôler l'opinion ou la faire pencher en leur faveur au détriment de la vérité.

Les trusts d'entreprises d'information et de moyens de communication sont aus-

Les propos du P'tit Vieux — Poste CKTR

Les hâbleurs à forte voix

En terminant ses considérations sur la tenue de prochaines élections provinciales, M. Maurice Huot, collaborateur à la rédaction du Bien Public, écrivait ceci que je vous cite: L'on veut des hommes efficaces au pouvoir, l'ère des seuls forts-en gueule est révolue." (fin de la citation). Plusieurs voudront abonder dans le sens de ce journaliste averti, mais je doute fort que la catégorie de politiciens parlant haut et fort ne soit pas représentée dans le choix que le bon vieux peuple fera de ses délégués à la Législature provinciale. Les couches profondes de la masse populaire affectionnent les hâbleurs à forte voix et à poumons rebondissants, dont les assourdissants coups de gueule sont pour elles agréable musique.

Par le temps qui court, qui n'a pas une bonne petite grève à nous jeter dans les jambes? Nos journaux de grande information exploitent ce genre de conflit à grands coups de machettes et de photographies, donnant ainsi une publicité outrée à des affrontements qui perdraient beaucoup de leur sens et vigueur si on cessait d'en parler avec autant d'abondance. Tout cela ne comporte rien de très réjouissant pour la belle province et le pays tout entier, climat défavorable peu de nature à favoriser l'implantation de nouvelles industries et entreprises chez nous. Les journaux auront tôt fait d'effrayer tous ces gens-là à la recherche d'endroits propices pour y établir une industrie ou entreprise, puisque la publicité favorable faite au désordre dans le monde du travail, indiquerait que nous sommes tous d'accord pour rendre la situation fort difficile au patronat. J'ai l'impression que les journaux rendent ainsi mauvais service à tout le monde et qu'ils y gagneraient à cesser d'appuyer la pédale forte et de jouer fortissimo le thème de la grève en toute occasion.

si à redouter. Que le gouvernement lutte contre ces abus, cela paraît normal, comme il paraîtrait normal qu'il luttât contre tout autre cartel empêchant la concurrence normale.

Tous ceux qui réfléchissent savent très bien quel moyen puissant constitue le contrôle de l'information pour diriger l'opinion. Il ne serait donc pas bon que ce moyen soit octroyé à quelques petits tsars de la presse ni mis entre les mains d'un gouvernement. Ce qu'il faut, c'est de permettre que le plus de publications possibles puissent s'épanouir apportant ainsi à la population un choix dans ses lectures d'information et d'opinions. C'est de cet éventail d'informations et d'opinions que la Vérité aura le plus de chance de sortir... toute nue.

Maurice HUOT

Un édifice municipal en détresse

Je ne sais si le passage de l'autoroute le long de la voie ferrée signifiera la démolition du Garage municipal. Toujours est-il que cet édifice public vient de subir des modifications qui sont loin de le mettre en valeur. Le côté de l'édifice dans lequel on a percé une porte, présente un aspect peu convenable. Et pourquoi, pour comble, ces plaques de stationnement fixées dans la brique, près de cette nouvelle porte? Vraiment, tous les trifluviens amis de l'ordre, critiqueront cet état de choses.

Lire en page 5

LETTRE DE ROME

par le R. P. Barthélemy Héroux, o.f.m.

En quelques mots

par Maurice Huot

MYSTÈRE DES RELATIONS HUMAINES

C'est une inconcevable faiblesse humaine qu'en général, les gens soient si durs pour les leurs alors qu'ils sont souvent si pleins d'amabilités pour les étrangers.

Ce que l'on exige de ses proches, on n'oserait le faire d'un étranger. Aux siens les reproches, les manquements aux égards les plus élémentaires de la politesse. A ceux qui nous font du bien, l'on est trop souvent que peu reconnaissants alors qu'on est prêt à se fendre en quatre pour des indifférents. Mystère des relations humaines?

UNE EXCELLENTE LOI

Deux projets de loi qui seront présentés à la législature ontarienne obligeraient les prêteurs à représenter clairement aux emprunteurs combien ils paieront vraiment en intérêts annuels.

Ce projet de législation a été regardé d'un mauvais oeil par les institutions visées. L'on se demande bien pourquoi?

Si le bien public y gagne, l'on espère que ces lois protectrices seront votées haut la main par les députés ontariens. C'est le devoir d'ailleurs du gouvernement de protéger le public emprunteur. D'autres provinces pourraient en ceci imiter l'Ontario.

PLACER LES NOTRES D'ABORD !

L'on se demande pourquoi plusieurs Néo-Canadiens obtiennent si facilement des emplois dans nos organismes privés ou publics alors que des Canadiens de naissance aussi compétents

et peut-être plus, se cherchent de l'emploi?

Dans le journalisme, pour ne nommer que ce secteur, plusieurs Canadiens de fraîche date ont des emplois alors que des Canadiens nés au pays sont écartés. Un journaliste canadien qui tenterait par exemple d'occuper un emploi régulier dans un journal de France ne l'obtiendrait pas et pourtant n'importe quel étranger peut obtenir un emploi dans nos journaux sans difficulté alors que les cadres devraient être remplis par les Canadiens nés au pays d'abord! Il ne s'agit pas de parler de discrimination contre les Néo-Canadiens mais il semble simplement juste d'accorder de préférence les emplois aux gens nés au pays en premier lieu, et s'il reste de la place, aux autres. Cela est vrai du journalisme comme de tout autre secteur du champ du travail.

L'EXPO

Tout Canadien souhaite que l'Expo universelle de Montréal soit un succès. Beaucoup de gens travaillent à divers niveaux pour qu'elle soit un succès et c'est bien ainsi. Cependant, les journalistes libres ont le droit de critiquer ce qu'ils jugeront ne pas aller à l'Expo. Plusieurs journalistes se sont transformés en publicistes de l'Expo, ils sont bien payés pour ce faire. Il reste que les journalistes qui exercent leur métier de journalistes plein temps conservent le droit de dire ce qu'ils veulent de cette foire, même si cela ne fait pas l'affaire des publicistes et autres officiels. J'espère qu'ils n'y manqueront pas dans l'intérêt bien compris de l'Expo.

L'autre jour, une nouvelle paraissait dans les journaux annonçant que déjà on prévoyait un déficit de l'ordre de \$83 millions de dollars pour la "Terre des hommes". Mais attendons la fin, il en coûterait paraît-il bien davantage une fois l'affaire terminée.

Certains aspects de l'Expo ont besoin de critique constructive et cette critique ne peut pas être simplement louangeuse. Aux journalistes libres d'ouvrir l'oeil et le bon et de lire à travers les communiqués flamboyants et remplis de mots ronflants, la vérité!

EN ANGLETERRE

En Angleterre, pays où les chiens sont nombreux, car on connaît l'amour que portent les Anglais à ce quadrupède, l'on songe à ouvrir des urinoirs pour ces toutous, sortes de parcs spécialement aménagés pour soulager ces chers chiens-chiens sans qu'ils nuisent aux haies, aux bornes des rues et fassent de façon générale leur petit pipi partout.

Cependant, il y a des sceptiques qui doutent que leurs maîtres arrivent toujours à temps aux urinoirs pour cabots et craignent que comme d'habitude ils déversent comme avant partout le trop plein de leur vessie sans compter... le reste.

Il est à parier qu'au pays de Shakespeare, l'on continuera à chanter: "Ils sont heureux les chiens, ils font pipi partout!"

DU POINT DE VUE CONSTITUTIONNEL

Beaucoup de gens s'imaginent que le Québec devrait accéder par la force à son retrait de la Confédération canadienne. Ce n'est pas l'avis d'un vieux professeur de Montréal. Celui-ci est d'opinion qu'aucune condition légale n'est prévue dans la constitution canadienne pour le retrait de l'une ou l'autre des provinces contractantes de 1867.

Les provinces qui sont entrées dans la Confédération en 1867 l'ont fait librement, c'est aussi librement qu'elles pourraient donc s'en retirer si elles jugent que cette association ne fait plus leur affaire. C'est aussi simple que cela, du point de vue

Une ville aussi grande qu'un pays



Sa population de 148,000 habitants est composée des 37,000 employés de la compagnie Bell et de leurs familles. Cette "ville", c'est à peu près tout le Québec et l'Ontario: c'est le territoire de la compagnie Bell.

Les employés de Bell Canada ont bien sûr comme tâche de faire fonctionner son réseau très étendu et complexe de télécommunications et d'en faire bénéficier les habitants et les entreprises de son territoire.

Mais ce n'est pas le seul service qu'ils vous rendent. Songez un instant à ce que signifient pour notre économie les \$200 millions qu'ils reçoivent en salaires chaque année. Songez aux services de toutes sortes qu'ils rendent à la collectivité en apportant leur concours à divers organismes publics ou communautaires. Songez aussi aux milliers de Canadiens dont le gagne-pain dépend, plus ou moins directement, de celui des employés de la compagnie Bell.

La compagnie Bell et son personnel — une importante contribution à l'économie du Canada.



Bell Canada

constitutionnel. Nulle illégalité donc pour le Québec à se retirer de la Confédération. Reste à voir si les Québécois le veulent et quels en seraient les conséquences économiques et autres. Là-dessus les avis sont nombreux et combien partagés.



BARBARA, un seul nom qui en dit long, un nom qui fait courir tous les amateurs de chansons. La belle Barbara chantera pour les téléspectateurs du réseau français de Radio-Canada à trois émissions: *Votre choix*, le samedi 7 mai à 10 h. 15; *Music-hall*, le dimanche 8 mai à 8 heures et *Face à la musique*, le lundi 9 mai à 8 h. 30.

RENÉ DE COTRET, ST-ARNAUD & CIE
Comptables agréés

André Saint-Arnaud, C.A.
Paul René de Cotret, C.A.

857, rue St-Pierre
Tél. 378-4831
Case postale 1464

Les lettres

François-Xavier Garneau
historien national

Garneau n'a pas volé sa réputation d'historien national du Canada français.

Il mourut il y a cent ans, le 3 février 1866, après avoir écrit une oeuvre aussi juste que vengeresse.

Ecrivain et publiant les trois tomes de son *Histoire du Canada, depuis sa découverte jusqu'à nos jours* (1845-1848), il remettait aux Anglais du temps — ceux qui s'étaient établis au pays après la conquête — la monnaie de leur pièce, parce qu'ils avaient essayé d'amoindrir les Canadiens de langue française.

Dès les premiers contacts avec ceux qui allaient devenir leurs compatriotes, sur ce sol de Nouvelle-France gagné à l'Angleterre par les armes, les vainqueurs de 1760 affichaient pour eux du mépris.

Ils n'ont pas d'histoire, criaient-ils, ce qui voulait dire que les annales écrites

étaient rares, sinon existantes chez eux, et qu'on aurait difficulté à découvrir en leur milieu ce qu'on appelle matière historique.

Autant dire qu'on ignorait les *Relations* des Jésuites et les travaux du Père Charlevoix, dont les historiens d'aujourd'hui, y compris ceux de Grande-Bretagne et des Etats-Unis, ne sauraient se passer.

On reprochait surtout au peuple conquis sa défaite, jugée signe d'infériorité.

* * *

Garneau suscite autant d'admiration que son oeuvre, sinon plus.

Parti de rien, de zéro, il se haussa à la remarquable stature de premier historien du Canada et des Canadiens français.

Né dans une famille pauvre, c'est à peine s'il fréquentait l'école jusqu'à treize ans.

Entré à l'étude de J.-F. Perreault, greffier et député à l'Assemblée législative, il s'y initie au latin et à l'anglais, à l'histoire.

Car Perreault, dans ses moments de loisirs, prend sur lui de donner des leçons à ses clercs.

Elles ne seront pas perdues en ce qui concerne Garneau, car le garçon se donne peu à peu, travaillant seul, les humanités qu'il ne put acquérir de façon régulière.

Il n'aura pas son baccalauréat, mais il sera bientôt plus instruit, cultivé, formé, que la plupart des jeunes de son temps.

A 16 ans en 1825, le voilà clerc chez Me Archibald Campbell, pour y poursuivre des études notariales.

Il est intelligent, ouvert, plus doué que beaucoup, et son maître lui ouvre sa bibliothèque, où il continue de s'instruire.

En 1835, il a sa propre étude de notaire à Québec, Côte de la Montagne, et c'est vers ce temps qu'il découvre sa vocation d'historien.

* * *

Un petit ouvrage d'Arsène Lauzière, dans la collection des *Classiques canadiens*, rappelle l'essentiel sur Garneau et son oeuvre historique.¹

L'ouvrage donne au lecteur une première idée de l'homme et de l'oeuvre, en attendant qu'il s'adresse à d'autres sources.

Devenu notaire, Garneau ne le sera qu'un an, sa clientèle étant trop mince pour lui permettre de vivre.

Il sera homme à tout faire pendant des années; caissier de banque, journaliste, poète, traducteur, fonctionnaire.

Après des articles dans les revues, il publie en 1843

un opuscule sur les voyages de Cartier, intitulé *Une page d'histoire*, qui attire l'attention.

Deux ans plus tard, c'est l'événement littéraire de l'année: le premier volume de son *Histoire du Canada*.

Les autres suivront en 1846 et 1848, le dernier s'arrêtant à 1792.

Si l'ouvrage paraît aujourd'hui démodé et vieilli, il en reste, écrit Lauzière, "Quelques centaines de pages encore pleine d'intérêt, d'émotion, de clairvoyance et de virilité, au souffle profond et humain."

Garneau, qui avait souffert d'une première crise d'épilepsie en 1843, mourut de cette terrible maladie en 1866, à l'âge de 56 ans et 6 mois.

L'Illettré

1 Editions Fides, Montréal.

L'AMENAGEMENT DES EGLISES

Sous ce titre, un éminent liturgiste de l'Abbaye de Solesmes, Dom Guy Oury, bénédictin, vient d'écrire dans *L'AMI DU CLERGE* (10 fév. 1966) un article très utile, où il déplore en passant (tout comme S. S. Paul VI) certains excès de zèle iconoclaste. Nous allons citer les principaux passages de cet article, pour rendre service à tous ceux qui, dans notre diocèse, s'occupent de la restauration et de l'aménagement des églises (nous pensons en particulier à notre cathédrale).

S'il est vraiment l'oeuvre d'un artiste, l'édifice culturel a été pensé dans ses structures essentielles et jusque dans le détail de son aménagement par celui qui l'a créé. Par suite, intervenir dans cet ordre, comporte un risque grave: celui de rompre l'équilibre voulu par l'artiste qui témoignait d'une expérience esthétique et exprimait certaines données spirituelles.

La Commission épiscopale de Liturgie de France précise: "Certaines suppressions, certains renouvellements, certaines améliorations pasto-

ralement souhaitables, semblent faciles à réaliser; mais leur accomplissement irréfléchi peut détruire irrémédiablement une harmonie, un équilibre voulus par le constructeur ou réalisés peu à peu par la patience et la continuité de ceux qui, jadis, ont entretenu et embelli ce sanctuaire. Certains ont pu commettre des actes de vandalisme, par ex. en n'observant pas les lois fondamentales de proportion et d'harmonie. (...) Tel autel classique, harmonieux en lui-même, s'accordait beaucoup mieux à cette église gothique, que tel autel moderne et fonctionnel, aux lignes sèches et grêles qu'on projette de lui substituer."

(...) On ne saurait, dans bien des cas, faire disparaître l'autel ancien qui possède sa valeur propre. Dès lors, la création d'un deuxième autel face au peuple (style *planche à repasser*) sur une surface trop restreinte, manque le plus souvent de dignité, en réduisant l'espace libre pour les cérémonies.

Nous ne sommes guère partisan du déplacement de

certains retables monumentaux. Les décorateurs des 17^e et 18^e siècles n'étaient pas inconscients; ce qu'ils ont créé pour meubler l'abside d'une église ne peut convenir à une chapelle latérale. D'ailleurs, dans la plupart des cas, c'est tout l'édifice qui a bénéficié d'un aménagement d'ensemble, et il n'existe nulle place où loger ce que l'on prétendrait déloger du chœur.

Dans les grandes églises gothiques, où l'immensité du chœur ne rend pas aisée l'unité de l'assemblée liturgique du fait que le célébrant, entouré de ministres trop peu nombreux, est éloigné outre mesure de l'ensemble des fidèles, la visibilité néanmoins de la nef au chœur est parfaitement assurée et l'autel est solennisé de façon tout à fait remarquable. Par elles-mêmes, ces églises forment un *capital spirituel*; en tant qu'oeuvres d'art, nous avons à les respecter et à nous adapter à elles. Aussi bien, la richesse spirituelle et la qualité de l'expérience qu'elles nous donnent de vivre, compen-

sent largement les petits obstacles que présenterait leur structure pour la célébration de notre liturgie.

Dans la revue *L'ART CHRETIEN*, Joseph Pichard recommande, en toute transformation, de tenir le plus grand compte du style de l'église et bien plus encore de son esprit et de sa signification. *Une architecture ne doit jamais être brisée*. Il serait criminel de lui imposer des aménagements auxquels elle est allergique; les réaliser malgré tout, lui ferait perdre son âme. De toute manière, les arrangements destinés à parer aux nécessités immédiates, sans référence à l'esthétique, sont à déconseiller absolument. Il vaut mieux attendre et faire les choses sérieusement, lorsque les données du problème auront été mûries.

Pourquoi priver les fidèles, avant la transformation définitive qui peut se faire longtemps attendre, du bienfait que leur apportait le déroulement de la liturgie dans un cadre digne d'elle? Les modifications apportées aux rites ne sont pas de nature telle,

que les aménagements antérieurs se révèlent complètement inadaptés. On peut souhaiter une meilleure économie dans la distribution d'un sanctuaire, tout en continuant à se servir de lui dans l'état où il se trouve. Paraître un peu en retard est un risque à courir; il en vaut la peine. Le non-conformisme étant de mode, soyons non-conformistes pour le plus grand bien des églises et de leur patrimoine. (...)

Il faut citer encore un passage des *Directives pratiques* de la Commission épiscopale de Liturgie de France, au sujet du *dépouillement*: "On ne saurait trop mettre en garde contre une hantise de nudité, ou contre une volonté intempérante de pauvreté évangélique. Surtout dans les églises anciennes, une certaine exubérance décorative contribue au bien-être et à la joie des fidèles, sans insulter nécessairement à leur pauvreté. Certaines églises finissent, à force de simplification et de suppressions, par ressembler à des salles de conférences et par perdre com-

(Suite à la page 6)

TALIDOMIDE DE BOIS

Depuis quelque temps, on discute du maintien ou de l'abolition de cette vénérable institution britannique qu'est la potence.

A Ottawa, la tendance est conservatrice. Pourtant, une forte pression est exercée de la part d'esprits plus libéraux en faveur de l'abolition de cette machine à fabriquer la mort.

Ici, je veux faire valoir un point de vue qui a été oublié ou passé sous silence et qui nous nous devons de considérer dans toute sa portée: il s'agit de la considération de l'échafaud non pas en fonction de ses causes et effets mais dans son essence même.

Cette potence, qu'est-ce au juste? Quand elle est là dressée devant vous, elle a quelque chose qui surprend. On peut avoir une certaine indifférence sur la peine de mort, ne pas se prononcer, dire oui et non, tant qu'on n'a pas vu cette charpente; si l'on rencontre cette chose

hideuse, la secousse est violente, il faut se décider à prendre parti pour ou contre. Chez quelques-uns elle provoque l'admiration, chez d'autres elle devient un objet de rebuttement. Elle n'est pas neutre elle-même et ne vous permet pas de rester neutre.

Lorsque l'on est en présence de cet être sombre, on a l'impression que ce bois et cette corde sont des complices du bourreau. C'est un véritable vampire, quelque chose qui ne tient à la vie que par la mort qu'elle peut donner.

Après considération de ces facteurs, nous sommes en droit de nous questionner sur le bien-fondé de ce funeste atarisme du Canada avec sa mère-patrie.

St-Exupéry disait que "si la vie humaine n'a pas de prix, nous agissons bien souvent comme si quelque chose dépassait, en valeur, la vie humaine." Le fantôme dit de la "protection de la société" a-t-il une telle valeur?

La justice humaine, aussi loin qu'elle puisse aller a-t-elle le droit de décider de vie ou de mort? La justice peut elle seule emprisonner parce qu'elle seule peut acquitter. Dieu seul peut tuer parce que Lui seul peut donner la vie. La mort et la vie n'appartiennent qu'à lui seul. De quel droit les hommes touchent-ils à cette chose qui leur est inconnue?

Le principe de l'échafaud est en lui-même mauvais. Encore plus, il est machiavélique. Est-il permis de faire quelque chose de mauvais, soit un menteur par procuration, pour quelque chose de bon, soit la dite "protection de la société"? Non, la fin n'excuse pas les moyens.

Je crois qu'ici s'applique très bien cette sentence de Camus: "Le mal qui est dans le monde vient presque toujours de l'ignorance; et la bonne volonté peut faire autant de dégâts que la méchanceté si elle n'est pas éclairée."

Ainsi, il y a dans notre société canadienne soit-disant moderne des heures incroyablement douloureuses pour quelques-uns et qui seraient tout juste dignes de l'époque moyen-âgeuse: ce sont les moments où la

pénalité prononce un naufrage. Un homme est condamné. Quelle minute atroce que celle où la société s'éloigne d'un être pensant. La destinée est bien méchante pour quelqu'un d'intelligent mais paraît monstrueuse pour le cœur humain. Je crois que si le grain de blé sous la meule pouvait parler, il ne parviendrait pas à exprimer la moitié de ce que cet homme peut penser et ressentir. Considérée d'un tel point de vue, la société peut sembler formidable pour qui est dedans mais aussi combien effroyable pour qui est dessous.

Je sais très bien ne pas apporter ici une solution au problème. Mais si nous ne pouvons pas cesser de prodiguer le mal, du moins sachons-en la portée, sachons pourquoi le fait lui-même est mal, sachons enfin pourquoi la société ne peut pas s'arrêter de la prodiguer. De cette façon, peut-être en arrivions-nous non pas au maintien de la peine de mort mais à une réforme pénitentiaire.

La potence enfin m'apparaît comme ce médicament désormais triste symbole de ce qui, employé pour le bien, prodigue le mal: la talidomide.

NORMAND NADEAU (L'Estran)

Les lettres

LE GRAND COUPERIN

Couperin, appelé le Grand, est un des maîtres de la musique française.

On lui attribua tôt l'épithète de grand, parce que les musiciens sont nombreux dans sa famille, au point qu'il est difficile aux profanes de s'y reconnaître.

Même son prénom de François ne lui est pas exclusif, puisqu'un oncle à lui le portait.

Lui-même était fils de Charles, le plus jeune de trois frères Couperin, tandis que François était le second et Louis, le premier.

Ils étaient natifs de Chaux-en-Brie et ils avaient vu le jour comme suit: Louis en 1626, François vers 1631, Charles en 1638.

Les trois jouaient du violon, et les deux aînés étaient à l'aise au clavier d'un orgue.

Leur père, prénommé Charles, était marchand de son état, organiste en plus.

Quant à François fils de Charles le second, il eut deux filles musiciennes, Marie-Cécile et Marguerite, et un fils qui ne l'était pas: Nicolas-Louis.

Du premier Couperin connu (Charles), dont on ignore la date de naissance, jusqu'à Céleste Couperin, née en 1793, on compte dans la famille treize musiciens, hommes et femmes.

Les Couperin tinrent l'orgue de Saint-Gervais à Paris pendant 171 ans, ou près d'un siècle et trois-quarts.

Le premier titulaire de l'instrument fut Louis, oncle de Couperin Le Grand, que Louis XIV invita à remplacer Chambonnière.

Ce Louis mourut jeune, à trente-cinq ans, et fut remplacé par son frère Charles, qui décéda lui-même en 1679.

François son fils, qui devait être le grand Couperin, n'avait alors que onze ans, mais il donnait de telles preuves d'un génie précoce qu'on lui promit, par acte notarié, la succession de son père, à condition de se faire instruire.

Avant qu'il eût atteint sa majorité, il fut remplacé à son orgue par La Lande, alors âgé de vingt-deux ans, futur maître de musique de la chapelle royale.

La Lande fit l'interim, mais il n'eut pas à attendre la majorité de François Couperin, celui-ci étant prêt dès l'âge de dix-sept ans, à prendre charge de l'instrument qui lui appartenait de droit.

Il avait étudié auprès de Denis Thomelin, organiste de Saint-Jacques-la-Boucherie, la belle église détruite à la Révolution, dont il ne reste que la fameuse tour Saint-Jacques, élégante et fine, haute de 52 mètres, «élément primordial du paysage parisien.»

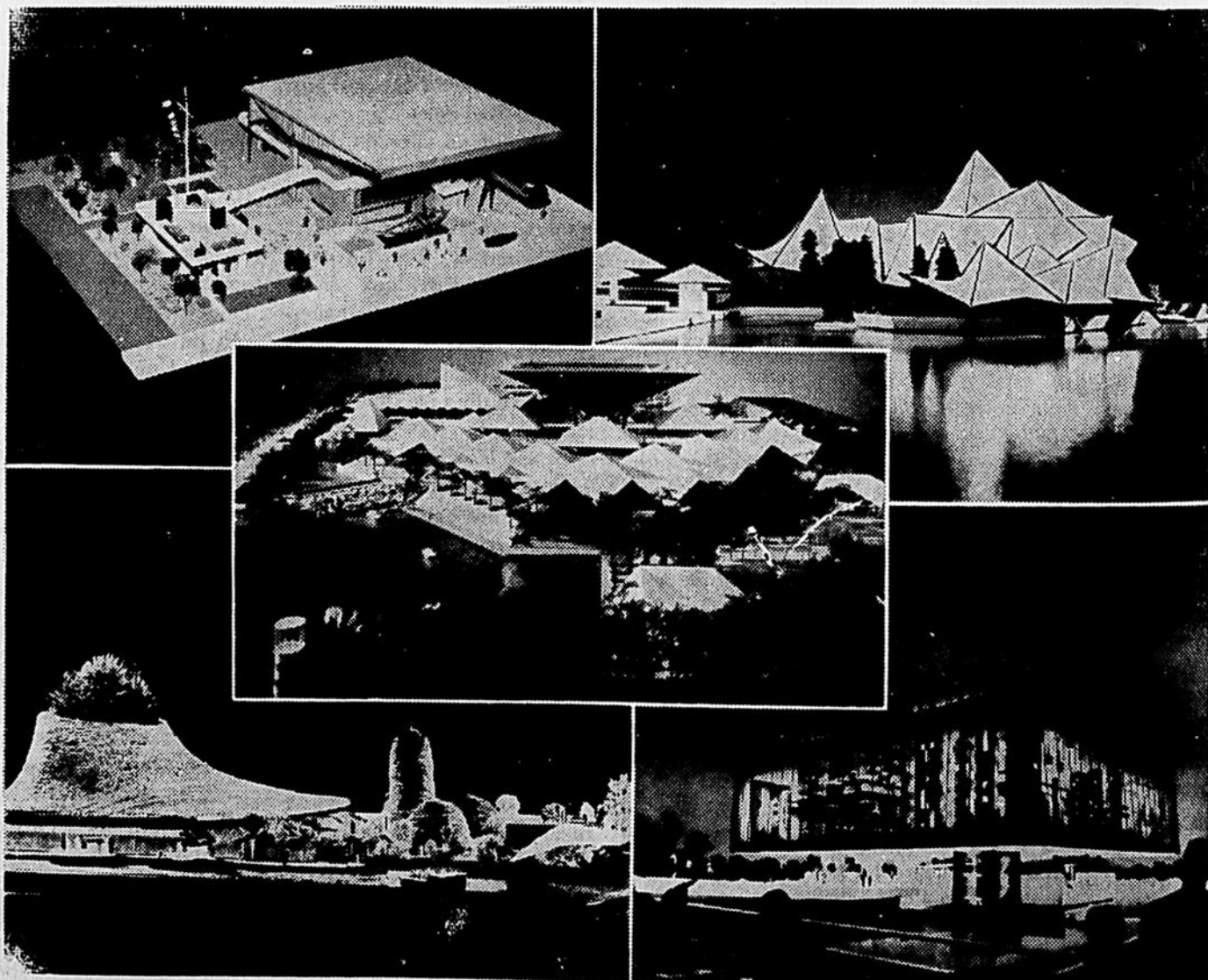
Les Couperin organistes de Saint-Gervais, furent donc à tour de rôle: Louis,

Charles son frère, François (le Grand), François-Nicolas, Armand-Louis, les frères Pierre-Louis et Gervais-François.

Quant ce dernier mourut en 1826, sa fille Céleste le remplaça jusqu'à la désignation de son successeur.

Elle-même avait été nommée aux orgues de Saint-François, mais elle se consacra à l'enseignement et

(Suite à la page 5)



Le Canada sera représenté à l'Expo 67 par un pavillon (au centre) dont la partie principale sera une immense pyramide renversée. De leur côté les provinces canadiennes y auront aussi quatre pavillons. Dans le sens contraire des aiguilles d'une montre, on peut voir: le Pavillon des provinces de l'Atlantique, le pavillon des provinces de l'Ouest, le pavillon du Québec et le pavillon de l'Ontario.

BILLET DE ROME

Oecuménisme authentique

Les remous de la visite du Dr Ramsay, primat de l'Eglise d'Angleterre, au Saint-Père, sont encore visibles dans la Ville Eternelle pour intensifier un courant oecuménique réel et authentique. S'associant au geste de l'Archevêque de Cantorbéry et se solidarissant à son attitude de bienveillance, un grand nombre de pasteurs, de chanoines et de religieux sont venus d'Angleterre, des Etats-Unis, d'Australie et d'autres pays; ces religieux sont franciscains, bénédictins ou appartiennent à des congrégations modernes.

De ces religieux anglicans 70 environ ont tenu à se retirer à Assise pour vaquer à une étude approfondie des questions fondamentales de la vie religieuse. Deux Prélats de la S. C. des Religieux et onze Religieux catholiques choisis pour leur compétence théologique s'étaient chargés d'organiser à leur intention une série d'entretiens et de discussions sur la vie religieuse rénovée et adaptée selon le Concile Vatican II. Dès que le Dr Ramsay eut quitté Rome, ils partirent eux-mêmes pour Assise; ils séjournèrent du 14 au 20 avril à la *Casa Papa Giovanni* (la Maison du Pape Jean).

La *Rencontre d'Assise* fut une vie de communauté entre anglicans et catholiques qui, pendant six jours, s'est déroulée à la grande édification de la population de la Ville de saint François.

La journée commençait par la récitation en anglais du bréviaire par tous les religieux, anglicans et catholiques. A l'autel papal de la basilique de Saint-François, les religieux catholiques concélébraient l'Eucharistie à laquelle prenaient part les religieux anglicans; la liturgie se déroulait en anglais. Pour nos frères séparés, l'Evêque d'Assise avait mis à leur disposition la belle église Saint-Georges de la rue Fra Bernardo da Quintavalle, avec les vases sacrés et les ornements liturgiques nécessaires à la célébration eucharistique.

La journée s'achevait par la récitation en commun de vêpres et complies.

Fait intéressant, les conférenciers étaient choisis parmi les anglicans et les catholiques. La conférence doctrinale était suivie d'un forum ou discussion libre, ce qui donna lieu à des échanges de vues souverainement précieuses pour les uns et les autres.

Une découverte intéressante que notre population catholique se doit de partager, est la suivante. Les religieux anglicans prononcent les vœux traditionnels dans l'Eglise catholique et les observent selon les mêmes méthodes. L'obéissance, la pauvreté et la chasteté sont exactement celles que nous connaissons chez nous. Ils vivent leur règle avec le même zèle dans la poursuite de la perfection chrétienne selon les conseils évangéliques.

Dix franciscains anglicans, venus d'Angleterre, étaient accompagnés par quelques tertiaires qu'ils appellent "Compagnons de saint François". Ils récitent en latin le bréviaire franciscain. En Angleterre, ils portent en public l'habit de saint François et c'est ainsi vêtus qu'ils ont fait le voyage aux sources de la vie franciscaine.

Il est bien impossible pour l'heure de donner un aperçu même général des huit conférences prononcées à la *Rencontre d'Assise*.

Nous devons nous contenter de reconnaître

que le titre de chacune correspond aux problèmes cruciaux de la vie religieuse dans notre monde analysé par Vatican II. Les conférenciers anglicans ont causé une impression profonde par leur doctrine théologique, leur connaissance des Saintes Ecritures et leur pratique d'une vie religieuse intégrale.

Le P. G. Norris, bénédictin anglican, exposa dans la deuxième conférence la *Mission actuelle des Ordres contemplatifs* avec une compétence digne de la plus authentique tradition de la vie monastique. Ce fut sans effort aucun que les auditeurs, anglicans et catholiques, le suivirent quand il remonta aux sources de la vie contemplative occidentale organisée et vécue par saint Benoît. La rénovation et l'adaptation n'ont rien à apprendre du monde moderne parce qu'elles proposent un recours plus total aux conseils évangéliques; elles doivent au contraire l'illuminer en lui présentant une forme plus authentique de vie de l'Evangile par le don total de soi au service exclusif du Seigneur.

Le P. Pius Barth, ex-provincial franciscain de Chicago, exposa la *pratique des vœux selon leur aspect humain, psychologique et ascétique*. Cet exposé magistral s'ouvrit sur une discussion des plus animée et des plus réaliste. Dans une fraternité parfaite, anglicans et catholiques, tous hommes consacrés au Seigneur, parlèrent avec une ouverture d'esprit et de cœur dont nous n'avons aucun exemple parce que, pour la première fois, se concrétisait l'oecuménisme authentique de la vie religieuse selon les principes de Vatican II.

On savait déjà que les religieux anglicans ne le cèdent nullement aux catholiques dans l'observance régulière et dans les exercices de piété; leurs oeuvres en portent le témoignage éloquent. Mais la *Rencontre d'Assise* met en vive lumière que leur fidélité au Seigneur rencontre des problèmes, communs comme celui du recrutement (septième conférence par Brot. Jonathan, de la Société de la Glorieuse Ascension). Ils recherchent aussi les moyens d'intensifier la vie chrétienne dans l'Eglise anglicane, selon un exposé très au point de la cinquième conférence, prononcée à Sainte-Marie des Anges de la Portioncule par le P. G. Triffitt, de la Société de Jean l'Evangéliste.

Pour permettre aux anglicans de se familiariser avec notre vie religieuse, ils furent invités chaque jour par une communauté d'Assise. Les Franciscains de Saint-Damien les reçurent d'abord, puis ceux de Sainte-Marie des Anges, et du *Sacro Convento* et enfin les Bénédictins les reçurent à leur tour.

L'Evêque d'Assise, avec son Chapitre, présida un dîner officiel qu'il convient d'appeler le *dîner de la fraternité* parce que le Prélat éminent sut créer une atmosphère détendue et cordiale qui donna lieu à une "fraternisation réelle" et permit aux uns et aux autres de faire plus ample connaissance et de s'encourager dans la poursuite de l'idéal de perfection chrétienne.

Le 20 avril, les retraitants de *Casa Papa Giovanni* quittaient Assise pour Rome. Le Saint-Père les reçut en audience pour entendre un exposé de leurs recherches et de leurs travaux et leur accorda une large bénédiction apostolique.

Barthélemy HEROUX, o.f.m.

Rome, 24 avril 1966.

L'ENSEIGNEMENT CONFESIONNEL

Textes de l'Evêque du Québec

UNE nouvelle brochure vient s'ajouter à la collection "L'Eglise aux quatre vents" que les Editions Fides lancaient il y a quelques mois. Il s'agit cette fois de textes actuels qui intéresseront certainement tous les éducateurs: maîtres et parents. Tout d'abord la lettre des évêques au premier ministre du Québec, le 29 août 1963, à l'occasion d'un projet de loi soumis à la Législature en vue de créer un ministère de l'Education et de la Jeunesse ainsi qu'un Conseil supérieur de l'Education. Puis l'allocation du Cardinal Maurice Roy, lors de la réception offerte par la province au nouveau prince de l'Eglise, le 10 mars 1965. Enfin, l'allocation du Cardinal Paul-Emile Léger devant l'association des Principaux d'Ecoles de Montréal, le 26 janvier 1966.

Trois textes majeurs que tous les fidèles liront avec profit pour mieux connaître la pensée de leurs dirigeants spirituels sur l'enseignement confessionnel dans la province de Québec. A l'heure d'une évolution assez spectaculaire dans le domaine de l'éducation il est important de connaître les directives de l'Eglise en cette matière. Si, comme le souligne le Cardinal Paul-Emile Léger, "le Rapport Parent dit que chaque instituteur devra avoir une vraie responsabilité dans l'évolution pédagogique et le climat de l'établissement, de telle sorte qu'il les prenne à cœur. Cela s'impose. Mais il faut aussi que chacun des professeurs collabore activement et efficacement à ce que le climat de l'école soit chrétien. Admettre ce principe n'est pas vouloir le viol des libertés, comme on le pense parfois, mais tout simplement vouloir une condition évidemment essentielle à la réalisation de l'objectif que vous poursuivez: une éducation chrétienne".

LE GRAND...

(Suite de la page 4)

mourut à Paris à 67 ans, en 1860.

On ne cessait d'être musicien dans la famille.

Cette histoire de Couperin, elle est racontée dans un petit livre remarquable, dû à Henri Charlier, qui fourmille de détails passionnants sur l'homme et le Paris de son époque.¹

Couperin, comme La Fontaine chez les écrivains de son temps, fut longtemps méconnu dans son monde de musiciens.

Au point que, plus de deux siècles après sa mort, on s'interroge encore sur sa valeur vraie.

Cela tient à plusieurs raisons, dont la perte d'un grand nombre de ses oeuvres.

Un maître de l'orgue, Couperin fut aussi un artiste du clavecin.

Cet instrument lui tenait tellement à cœur qu'il laissa un ouvrage sur *L'Art de toucher le Clavecin*, où l'on admire huit préludes d'une remarquable beauté, "qu'on ne trouve point ailleurs, et dont plusieurs font un excellent effet sur l'orgue."

Couperin eut une vie assez pénible.

Il était souvent malade, incapable de travailler, et il eut le malheur de perdre son seul fils, né en 1707, qui disparut un jour, on ne sait comment, et que l'on présumait vivant à la mort de son père.

Le grand Couperin décéda le 12 septembre 1733, au second étage d'une maison qui existe toujours à Paris, au coin de la rue Neuf-des-Bons-Enfants, proche la place des Victoires.

L'Illettré

AVIS LEGAL

Veillez prendre avis que Dame Albina Giguère, épouse de feu François A. Gilbert, domiciliée en la paroisse de St-Justin, comté de Maskinongé, s'adressera par requête à un Juge de la Cour Supérieure du district de Trois-Rivières, le 20 juin 1966 à 10.00 hres a.m. ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, pour obtenir des lettres de vérification du testament en forme authentique dudit Francis A. Gilbert décédé le 7 mars 1966 et passé devant Me Jos. Langlois, notaire, le 2 décembre 1964.

En vertu dudit testament, Dame Albina Giguère Gilbert est légataire universelle des biens de Francis A. Gilbert, lesquels comprennent notamment des biens et créances situés en dehors des limites de la province de Québec.

Trois-Rivières, le 19 avril 1966. (signé) Roland Paquin, avocat, Procureur de Dame Francis A. Gilbert, 82a, boul. Ste-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine, P.Q. (22-29 A-6-13 M)

POUR VOS ASSURANCES

- Incendie
- Accidents
- Responsabilité
- Automobile

RICHARD BERGERON
Courtier en Assurances

1244, rue St-Olivier
Tél. 5-2655 Trois-Rivières



Le père Emile LEGAULT, C.S.C., est l'invité de l'Association des Anciens du Collège de Saint-Laurent lors du prochain dîner-causerie de l'Association, le dimanche 15 mai.

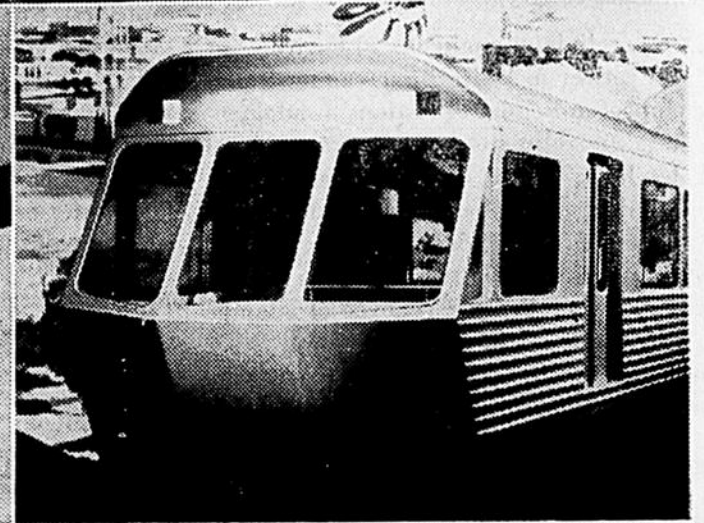
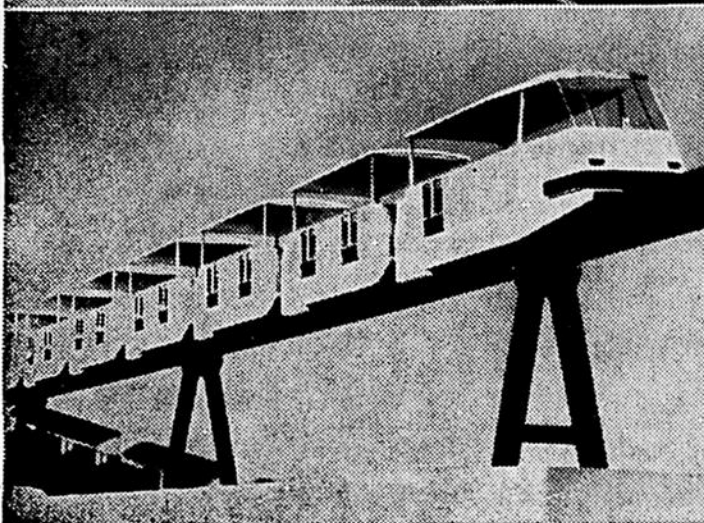
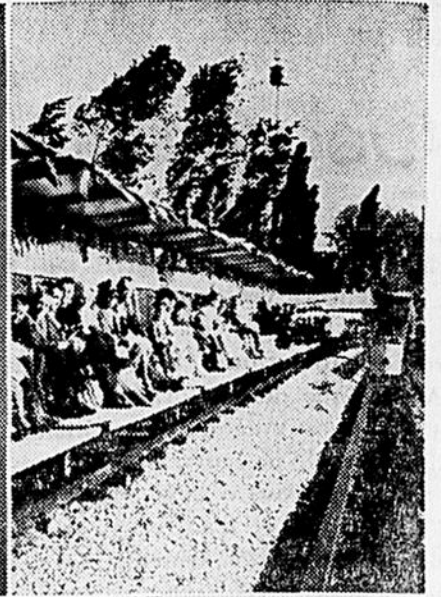
L'AMÉNAGEMENT

(Suite de la page 3)

plètement cette chaleur, cette ambiance de splendeur et de gloire qui évoque la Jérusalem céleste, préfigurée par nos églises."

(Après avoir recommandé que l'on conserve la coutume de mettre sur l'autel un Crucifix avec le Corps du Christ, et de séparer le sanctuaire de la nef par la Sainte Table ou cancel, Dom Oury termine comme suit)

L'impression d'ensemble qui se dégage de ces prescriptions nouvelles est celle d'une grande souplesse, jointe à un sens averti des exigences liturgiques et de la dignité due à la maison de Dieu. (...) "La réforme ne doit pas sombrer dans l'informe", écrit L'ART SACRE. Il est absolument nécessaire de prendre des résolutions solides pour



Le montage photographique ci-dessus donne un aperçu des différents réseaux de transport en commun qu'aura l'Expo 67. En haut, à gauche, on voit un wagon du Métro de Montréal, qui amènera les visiteurs jusqu'à l'emplace-

ment de l'Expo. Là, ceux-ci pourront emprunter gratuitement l'Expo-Express. Le réseau de transport secondaire comprendra aussi le Minirail, en bas à gauche, et le Télécanapé, en haut à droite.

qu'il n'en soit pas ainsi. On ne saurait plaider avec assez de vigueur pour que les ensembles architecturaux qui appartiennent au patrimoine spirituel des chrétiens soient respectés. Dans la même revue L'ART SACRE, le Père Cocagnac écrit :

"Les ensembles architecturaux ne sauraient être modifiés. Il suffit parfois de très peu de chose pour réaliser une disposition nouvelle (permettant de célébrer la liturgie renouvelée); une simple plateforme et un lutrin de valeur peuvent créer un ambon de qualité. Noter aussi que le lieu de la présidence doit être dans ce cas particulièrement soigné: un beau mobilier, sans affectation ni recherche, peut trouver là sa place tout naturellement. Un tel aménagement

est susceptible de donner aux fidèles l'image d'une évolution cohérente de la liturgie, qui ne méprise pas les formes anciennes, tout en s'accordant à certaines possibilités que nous offre la réforme actuelle. On peut de la sorte éviter cette impression de rupture, voire d'incohérence, qu'imposent de nos jours au peuple fidèle certains aménagements trop hâtifs. (Les bons aménagements) peuvent manifester la véritable Tradition de l'Eglise qui sait, au cours des temps, s'adapter sans rien perdre des acquisitions de sa longue histoire."

Dom GUY OURY,
O.S.B.



Une petite soeur souriante

Catherine de Saint-Augustin arrive à l'Hôtel-Dieu à l'âge de seize ans. Elle y meurt vingt ans plus tard, après s'être donnée toute entière au service de Dieu et de ses concitoyens.

Tous s'attachent à Soeur Catherine. Elle possède une intelligence pénétrante, un esprit vif, des traits d'un charme exquis. On a dit d'elle: "Son extérieur avait un charme, le plus attirant et le plus gagnant du monde". Par-delà ses qualités naturelles, en connaissant sa vie, on sent en elle la force surnaturelle qui l'anime. Elle s'offre en holocauste pour sauver les âmes, elle est la victime spéciale pour les péchés de la colonie.

En proie à des souffrances sans nom, la petite soeur souriante continue de prodiguer aux malades les trésors de sa charité. Parvenue très jeune à la limite des forces physiques, à trente-six ans seulement, elle se voit délivrée par la mort d'une longue agonie.

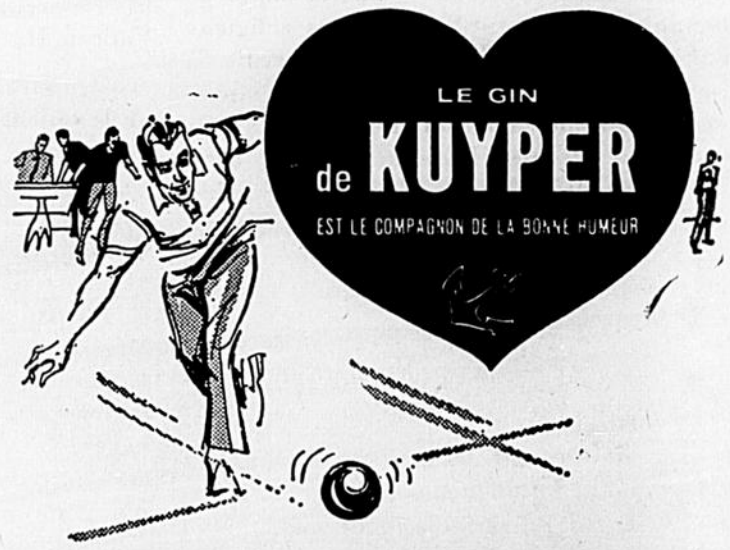
Le Comité des Fondateurs de l'Eglise du Canada, 25 ouest, rue Jarry, Montréal 11



DOULEURS

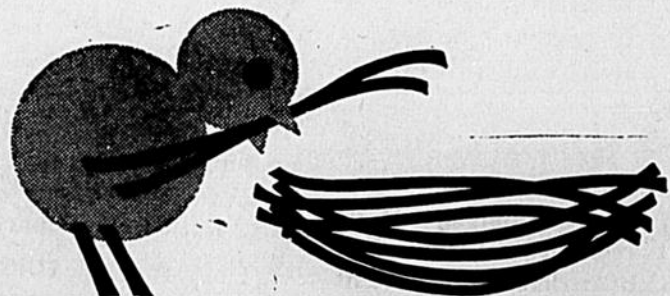
Maux de Tête, de Dents, Névralgies, Rhumes, la Grippe, Douleurs Rhumatismales, Refroidissements soulagés promptement avec les Captifs ANTALGINE.

104 En vente partout 35¢ et 95¢



LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE — DEPUIS 1695
John de Kuyper & Son — Blended Gin — Distillé à Montréal

Aujourd'hui...pour demain



ACHETONS DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

Les Obligations d'Épargne du Québec seront en vente au pair jusqu'au 16 mai 1966. N'attendez pas à demain. Achetez les vôtres aujourd'hui. ☐

LE RECRUTEMENT DES HOTESSES A L'EXPO 67 EST COMMENCE

Montréal, (Expo 67) — La Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967 a lancé, au début de décembre 1965, sa campagne de recrutement pour 250 hôtesses. Si l'on en juge par les candidatures qui se chiffraient à 1445 à la fin du mois de février, on peut prévoir que le comité de sélection qui interviewera les candidates à travers le pays, du 26 septembre au 21 octobre 1966, aura l'embaras du choix car, à la cadence des trois premiers mois, il devrait y avoir, en septembre, plusieurs milliers de candidatures.

Toutes les candidates doivent remplir la formule que distribuent les bureaux du Service national de placement à travers le pays; dans la province de Québec, en plus des bureaux du Service national de placement, les bureaux du Service de placement du Québec acceptent aussi les candidatures. Ces bureaux font une première sélection avant de remettre les demandes à la compagnie.

Les étudiantes qui possèdent les qualités que l'on exige des hôtesses et des guides sont invitées à poser leur candidature.

Les hôtesses devront avoir, en

1967, de 20 à 35 ans, elles devront en outre:

1. Être bilingues, c'est-à-dire parler couramment le français et l'anglais; celles qui connaîtront d'autres langues auront la préférence au moment du choix final et leur traitement sera fixé suivant leurs connaissances;

2. On donnera la préférence aux célibataires et aux personnes qui n'ont pas de trop grandes responsabilités familiales;

3. Les candidates devront avoir fait de solides études ou détenir un certificat de onzième année;

4. Elles devront être de nationalité canadienne.

Il va sans dire que les candidates devront être intelligentes, distinguées, avoir une bonne santé et une bonne réputation.

Les hôtesses seront engagées à compter du mois de janvier 1967. Elles seront appelées à suivre un cours qui comprendra des leçons de maintien, de protocole, de premiers soins à donner aux blessés et aux malades, en plus de les renseigner sur l'Expo en général et de compléter leurs connaissances en histoire, en géographie et en économie du Canada.

Les frais de déplacements des

candidates qui n'habitent pas la région de Montréal seront remboursés aller et retour. Les hôtesses ne seront pas logées par la compagnie mais celle-ci leur aidera à trouver un logement convenable.

En plus des hôtesses engagées par la compagnie canadienne de l'Exposition universelle, les pavillons des pays étrangers auront besoin de plusieurs centaines de jeunes filles et la compagnie mettra à la disposition des commissaires généraux de ces pays les candidatures qu'elle aura reçues et dont elle ne pourra faire usage. Certains de ces participants étrangers donneront sans aucun doute la préférence aux personnes de leurs pays, installées au Canada et qui ne sont pas naturalisées Canadiennes.

Les hôtesses de la compagnie porteront l'uniforme bleu et blanc que tous les Canadiens connaissent déjà pour l'avoir vu élégamment porté par les hôtesses, qui, sous la direction de Mme Monique Archambault, hôtesses en chef de l'Expo, accueillent dès maintenant les visiteurs qui viennent se renseigner sur l'Exposition universelle.



La publicité, c'est le progrès

La publicité a contribué à répandre la richesse matérielle. Elle est également au service des arts et des sciences. On s'en sert pour diffuser les plus belles oeuvres des plus grands artistes. Elle contribue aux succès que remportent de grands spectacles artistiques. Elle est mise à contribution par des maisons d'enseignement et des entreprises d'édition. La publicité c'est le progrès.



Les Trifluviens ont toujours aimé les courses de chevaux

Nous avons moult fois répété que Trois-Rivières était une pépinière dans tous les domaines de l'activité humaine. Non sans raisons valables d'ailleurs.

Nous avons souventes fois dit que Trois-Rivières pouvait se vanter dans bien des domaines. Ainsi en est-il pour son titre de la ville la plus française du monde (par son capital humain d'ascendance française) battant même la capitale française, Paris; par son titre de métropole des moulins de papier.

Son histoire est riche plus que celle de bien d'autres villes importantes. Elle fut le haut-lieu des coureurs de bois; patrie d'une foule de grands hommes, tel Mgr Laflèche, de vénérable mémoire.

Mais, plus on scrute "sa petite histoire" plus la capitale de la Mauricie, mérite des égards. Il reste qu'une foule de petits faits sont là pour le prouver.

Par exemple, si on parle de courses de chevaux, avec l'arrivée d'une nouvelle saison, cela nous permet de rappeler aux amateurs trifluviens, que le champ de course existe depuis longtemps ici, qu'il fut reconnu, depuis toujours, comme l'un des plus beaux du Canada et qu'il a, au moins une fois, pris place de grande vedette, dans les annales du "turf" canadien. Ce fut précisément en 1870.

D'ailleurs, voici ce que raconte à ses lecteurs, *L'Opinion Publique* de Montréal en date du jeudi 22 septembre 1870.

"Cette année, Trois-Rivières a eu le monopole des courses (de chevaux) de la province de Québec.

Montréal, Québec, Saint-Hyacinthe se sont abstenus, pour laisser au *Saint-Maurice Turf Club*, le soin de maintenir l'honneur du sport québécois.

"Trois-Rivières a dignement maintenu sa réputation et ses vieilles traditions, ce qui n'est pas peu dire. A certaines époques les courses des Trois-Rivières ont dépassé ce qu'on a vu de plus brillant dans notre pays; vouloir rivaliser avec les célèbres succès de Bell, l'un des créateurs du turf canadien ou de M. de Niverville qui a fait de si grands sacrifices pour en relever l'état, ce n'était pas une faible tâche, faire mieux paraissait impossible. Et pourtant, d'après l'opinion de plusieurs connaisseurs, cette impossibilité a été réalisée.

Les directeurs du Turf Club ont fait preuve de la plus grande libéralité envers les intéressés et envers tout le public. Leur immense champ de courses, un des plus beaux du pays, était ouvert gratuitement à tous les spectateurs, et rien n'a été exigé de personne pour l'entretien de la course ni pour aucune dépense de cette nature; pour le *Prix de la Reine*, aucune entrée n'était exigée, et on n'a demandé que le montant ordinaire de 10 p.c. pour les autres prix. Quant au *sweepstake*, il a été entièrement payé au gagnant.

"Et pourtant Trois-Rivières ne renferme qu'un très petit nombre d'hommes qui peuvent paraître sur le turf pour leur propre compte et autrement qu'en amateurs; mais Trois-Rivières a de bonnes traditions, et noblesse oblige".

... En potinant ...

Je m'entretenais, la semaine dernière avec des Montréalais sur les effets, pour Trois-Rivières, de la tenue de l'EXPO '67. Leur réaction ne s'est pas faite attendre: "si vous aviez une autoroute ou même une route principale "normale" entre votre ville et Montréal, vous pourriez vous attendre à recevoir des foules de visiteurs tout au long de la saison avril-octobre 1967; mais, comme les travaux de l'autoroute, entre Montréal et Berthier, sont arrêtés depuis des mois, et que l'actuelle route No 2, entre Louiseville et Trois-Rivières, est digne du XIXe siècle, et très dangereuse, nous avons bien peur, que Trois-Rivières ne puisse profiter de grands afflux de touristes".

Et on ajoutait, sans doute pour essayer de nous consoler quelque peu: "A moins que les touristes prennent la transcanadienne jusqu'à Saint-Léonard de Nicolet, et de là prennent la route qui conduira à votre pont, pour aller vous visiter. Mais, là encore, la route est étroite... et ce voyage "ralongé" considérablement. Toutefois, pour attirer ainsi des touristes, par cette voie détournée, il faudra que les autorités municipales des principales villes de la Mauricie érigent de gigantesques panneaux-réclame le long de la transcanadienne, à partir de Montréal jusqu'à la "montée" de St-Léonard, et qu'à ce dernier endroit, elles ouvrent un bureau touristique pour renseigner les éventuels visiteurs de la Mauricie".

Nous continuâmes à discuter sur l'état des routes entre Montréal et Trois-Rivières, quand un des interlocuteurs donna la solution logique au problème: "Que l'Autoroute entreprenne immédiatement la construction du tronçon partant de Louiseville à l'est, jusqu'à l'entrée de la ville de Trois-

Rivières, à l'ouest. Ainsi un débouché plus normal et de beaucoup moins dangereux sera à la disposition des millions de visiteurs qui viendront à Montréal et voudront profiter de l'occasion, pour aller vers Trois-Rivières et Québec."

Avec les conditions présentes du terrain, ce tronçon, bien que commencé vers juin 1966, pourrait être entièrement terminé pour la mi-avril 1967. L'autoroute des Cantons de l'Est, aussi longue que celle de Montréal à Sainte-Anne (par comparaison) et dans des terrains accidentés, et traversés d'une foule d'obstacles, fut construite en 18 mois. Pourquoi, en une telle circonstance, ne ferait-on pas aussi bien dans l'intérêt de Trois-Rivières?

La campagne électorale prend du temps à se mettre en branle. Ça va se réchauffer qu'à la mi-mai; ainsi la campagne n'aura pas duré longtemps avant le grand jour où le peuple sera "vraiment ou pratiquement seul juge", selon l'influence qu'il aura subie de la part des candidats.

L'explosion d'une bombe aux usines Lagrenade nuira au mouvement syndical. Sous aucun prétexte on ne doit recourir à ces moyens extrêmes. Que l'on démolisse l'édifice, si l'on veut, mais pas à coup de bombes, et sans mettre la vie des gens en danger. Ce crime odieux ne doit pas rester impuni. Nos chefs syndicaux se doivent de flétrir ces méthodes anarchiques.

BERSYL

Corporation de la Cité des Trois-Rivières



AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que le Conseil de la cité des Trois-Rivières, à sa séance du 2 mai 1966, a passé un règlement intitulé: "No 191-21, Règlement amendant le No. 191 établissant dans le secteur Place de La Fontaine des zones qui seront connues sous les dénominations RA-13 sect. 1, RB-13 sect. 1, RB-13 sect. 2, RB-13 sect. 3, RB-13 sect. 3A, RB-13 sect. 4, VC-13 sect. 1, PD-13 sect. 1, PD-13 sect. 2, "lequel règlement deviendra en vigueur suivant la loi.

Le dit règlement est actuellement déposé dans les archives du conseil, au bureau du greffier, à l'Hôtel de Ville, où tout intéressé pourra en prendre communication.

Hôtel de Ville, Trois-Rivières, le 3 mai 1966.

(signé) Gérard DUFRESNE, Maire.

(signé) Georges BEAUMIER, Greffier.

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE À AIDER

LA LAURENTIENNE

COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE

Roland Paillé, gérant
Division des Trois-Rivières

1185, rue Hart Trois-Rivières Tél. 375-3115

Corporation de la Cité des Trois-Rivières



AVIS PUBLIC

EST par les présentes donné, conformément à l'article 431 de la Loi des Cités et Villes (S.R.Q. 1964, chapt. 193):

a) Qu'en exécution du règlement No 341, adopté le 25 avril 1966, un plan en vue de l'établissement d'une zone industrielle, a été accepté par le Conseil de la Cité, par résolution adoptée le 2 mai 1966;

b) Que le dit plan a été déposé au bureau du Protonotaire de la Cour Supérieure, au Palais de Justice, à Trois-Rivières et aux archives de la Cité, où les intéressés peuvent en prendre connaissance;

c) Que mercredi, le 25 mai 1966, à 10:15 heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, une requête sera présentée devant ladite Cour Supérieure, au Palais de Justice à Trois-Rivières, demandant la confirmation dudit plan à toutes fins que de droit.

(signé) Georges BEAUMIER, Greffier de la Cité.
Hôtel de Ville, Trois-Rivières, le 3 mai 1966.

Dans le commerce de la chaussure

le nom de
J. A. GOSSELIN & FILS

signifie toujours
élégance, qualité, prix modérés

Prenez la bonne habitude de vous chausser chez
J. A. GOSSELIN
Rue Royale, Trois-Rivières

VOUS AIMEREZ LE SHAMPOOING ...
Lustre-Creme
IL VIVIFIE. IL EMBELLIT.
LOTION 48¢ à \$1.25 CRÈME 35¢ à \$1.10

Bernard Tousignant & Fils Limitée
Courtiers d'Assurances Agrées.

Incendie — Accidents — Responsabilité
Automobile — Vol